

## CRÉEZ VOTRE ENTREPRISE AVEC INITIATIVE ANJOU

1<sup>er</sup> Réseau d'accompagnement et de financement pour la création, la reprise et le développement des entreprises en Maine-et-Loire, membre du Réseau Initiative France

DEPUIS 1989 :



**350**

chefs d'entreprises accompagnés chaque année



1 € de prêt Initiative Anjou

↳ **10 €** en moyenne de financement bancaire



**94 %**

des entreprises existent encore 3 ans après leur création/reprise

## BESOIN D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS LA CONSTRUCTION DE VOTRE PROJET ?

Contactez nos partenaires financiers, juridiques et comptables :

### BANQUES

Crédit Mutuel

CIC  
Ouest

AGIR CHAQUE  
JOUR DANS VOTRE  
INTÉRÊT ET CELUI  
DE LA SOCIÉTÉ  
ANJOU MAINE

GRAND OUEST  
BANQUE POPULAIRE  
la réussite est en vous

### AVOCATS

LEXCAP  
Société d'Avocats  
ANGERS - PARIS - RENNES  
SAUMUR - CROLET

FIDUCIAL  
SOFIRAL

tgs AVOCATS  
France

### EXPERTS-COMPTABLES

apl  
EXPERT - COMPTABLE

bakertilly  
STREGO

KPMG

tgs FRANCE

GESCO  
conseil expertise audit

FIDUCIAL  
EXPERTISE

FIDACO  
AUDIT  
EXPERTISE  
CONSEIL

In Extenso  
Experts-Comptables

# LES PRÊTS D'HONNEUR CRÉATION ET REPRISE

Les prêts création et reprise à 0 %, des leviers pour financer la création ou la reprise de votre entreprise, renforcer vos fonds propres et faciliter l'obtention d'un prêt bancaire

## QUI EST ÉLIGIBLE ?

- Créateur ou repreneur d'entreprise, quel que soit son secteur d'activité
- Siège social de l'entreprise situé en Maine-et-Loire
- Dans les 2 ans de la création ou de la reprise
- Besoin financier global inférieur à 200 000 €
- Détention par le(s) créateur(s) ou repreneur(s) de la majorité du capital social
- Dans le cas d'une création : création d'un emploi à temps plein (y compris celui du chef d'entreprise)
- Dans le cas d'une reprise : maintien des emplois, a minima
- Apport personnel en cohérence avec le projet de création ou de reprise
- Financement bancaire obligatoire pour le déblocage du prêt Initiative Anjou



## LES CARACTÉRISTIQUES

- Montant : de **1 000 €** à **10 000 €**
- Prêt à 0 % sans demande de garantie personnelle
- **Prêt personnel en cofinancement avec Bpifrance**
- Remboursement mensuel sur une durée de **2 à 5 ans**
- Assurance décès invalidité
- Accompagnement par un membre du réseau



## CRITÈRES DE SÉLECTION

- Adéquation entrepreneur/projet
- Viabilité économique du projet
- Besoin de renforcement des fonds propres et d'accompagnement
- Capacité de remboursement



## AUTRES AIDES FINANCIÈRES COMPLÉMENTAIRES

### POUR UNE CRÉATION D'ENTREPRISE

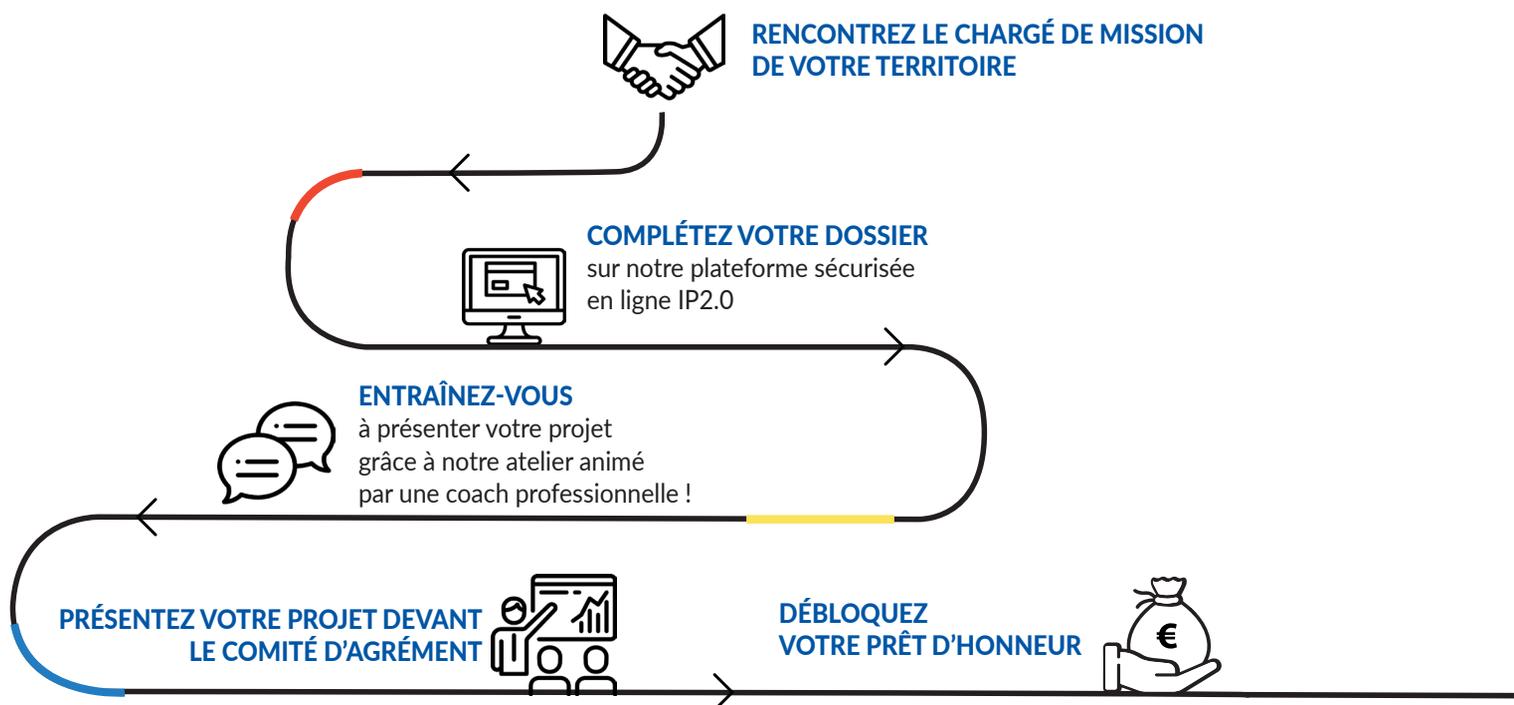
- **Pays de la Loire Prime Création**, à demander dans les 6 mois après l'immatriculation :
  - Jusqu'à **5 000 €** sur le volet création emplois
  - Jusqu'à **20 000 €** sur le volet besoin en investissement immatériel
- **Prêt d'Honneur Solidaire**, dans le cadre du Parcours Entrepreneur (en partenariat avec Bpifrance)

### POUR UNE REPRISE D'ENTREPRISE

- **Prêt d'Honneur Pays de la Loire Transmission-Reprise** : prêt à taux 0 % dont l'obtention est liée au prêt Initiative Anjou, avec une garantie Bpifrance, montant maximum de **10 000 €**
- **Prêt d'Honneur Solidaire**, dans le cadre du Parcours Entrepreneur (en partenariat avec Bpifrance)

## VOTRE PARCOURS

Vous avez décidé de faire appel à Initiative Anjou,  
vous mettez toutes les chances de réussite de votre côté !



### FOCUS SUR LE COMITÉ D'AGRÉMENT

Moment unique dans votre parcours d'entrepreneur, vous allez présenter votre projet devant des professionnels de l'entrepreneuriat. Ils sont là pour vous écouter, vous challenger et vous conseiller en toute bienveillance !

Nos Comités d'Agrément regroupent une **pluralité de compétences** : financière (experts-comptables, banquiers...), juridique (avocats, juristes...), commerciale, managériale, connaissance du tissu économique local (chefs d'entreprise, cadres dirigeants, chambres consulaires, acteurs du développement économique...).

#### Comment se déroule-t-il ?

- 15 minutes pour présenter votre projet (vous et vos associés, votre produit ou service, les opportunités et menaces de votre projet, votre business plan avec les moyens humains et matériels).
- 15 minutes seront ensuite consacrées aux questions des membres du Comité d'Agrément.
- Une réponse vous est donnée le jour-même, après les délibérations du Comité ou au plus tard dans les 24 h suivant le Comité. Vous recevrez une attestation de la décision par mail.

## COMMENT DÉBLOQUER VOTRE PRÊT INITIATIVE ANJOU ?

Une fois votre accord de prêt bancaire obtenu, il vous suffit de contacter Initiative Anjou et de transmettre les pièces nécessaires au déblocage (indiquées sur la feuille jointe). La procédure est dématérialisée.

Vous recevrez les documents liés au contrat du prêt d'honneur par mail et une signature électronique vous sera demandée.



**Le remboursement de votre prêt nous permet de prêter à d'autres chefs d'entreprise !**

# L'ACCOMPAGNEMENT INITIATIVE ANJOU

**Initiative Anjou vous propose d'être accompagné par un parrain ou une marraine pendant toute la durée de remboursement de votre prêt.**

Le parrainage, c'est renforcer vos chances de succès de votre projet grâce au savoir-faire et au professionnalisme d'un chef d'entreprise expérimenté ou d'un cadre dirigeant. Cet accompagnement est matérialisé par une charte de parrainage signée avec le parrain/la marraine et l'interlocuteur d'Initiative Anjou.

Le parrain/la marraine a pour rôle de vous aider :



à prendre  
du recul



à vous poser  
les bonnes questions



à trouver  
des solutions



à formaliser  
les bons indicateurs  
pour gérer au plus près  
votre entreprise

## DEVENEZ MEMBRE



L'octroi d'un prêt Initiative Anjou vous permet d'intégrer le Réseau des Entrepreneurs Initiative Anjou. Vous participez également au soutien de l'économie régionale et locale.

La cotisation est de 50 €, déductible fiscalement à hauteur de 66 %, soit un coût final annuel de 17 €.

**Rejoignez-nous !**

## NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS !

**Initiative Anjou reste présent à vos côtés tout au long de votre vie d'entrepreneur.**

- ✓ Contactez-nous pour vos projets de développement, de reprise, de cession.
- ✓ Informez-nous en cas de difficulté ([contact@initiative-anjou.com](mailto:contact@initiative-anjou.com) / 02 41 25 32 00) :
  - pour vous mettre en relation avec nos partenaires dédiés,
  - pour trouver une solution adaptée au remboursement de votre prêt.

## NOTRE ACTION EST RÉALISÉE EN PARTENARIAT AVEC :



+ de renseignements sur : [www.initiative-anjou.com](http://www.initiative-anjou.com)

Retrouvez-nous aussi sur [LinkedIn](#) & [facebook](#)